

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 3 décembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 7 décembre à 20H30, sous la présidence du maire Charles BELICARD.

Membres présents : Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS adjoints, Christophe JAFFRE, Philippe LECOLLE, Nicolas MICHEL, Jean-Luc PERRET.

Excusés : Michel CLEMENT et Jérôme TEILLERE.

Absente : Marie DESSAIGNE.

Christophe JAFFRE est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente séance du 21 septembre est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

LEGS TERRAINS Jean ANTHEAUME : le maire rappelle la donation de Jean ANTHEAUME. Le Conseil Municipal accepte la délivrance de legs et autorise le maire à signer l'acte notarié au nom de la commune. Il fait part du rendez-vous chez le notaire Maître JANEY le lundi 17 décembre prochain. Il sera accompagné de Brigitte CLERC et ils iront au cimetière de Sainte Colombe déposer une composition florale sur la tombe de Jean Antheaume au titre de la municipalité de St Pierre.

STATUTS CC SCMB : le maire expose que le Conseil Communautaire a décidé, le 29 novembre dernier, d'adopter la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier et fait part du contenu de la délibération. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction des statuts de la communauté de communes.

Le maire et Sylvie Laffay font le compte-rendu de ce dernier Conseil Communautaire.

- le maire fait part de l'avancée du projet d'adressage. Il précise que la communauté de communes prendra à sa charge 50 % de la dépense à impacter aux dépenses communales (environ 1 500 €). Une commission communale sera à mettre en place et tous les membres présents sont volontaires pour en faire partie.

- le maire fait part du débat ouvert au Conseil Communautaire et qui se poursuit au sein du Conseil Municipal sur l'existence et une éventuelle adhésion à un Établissement Public Foncier (E.P.F.). Cet organisme gère uniquement l'achat de biens immobiliers (pas les travaux) pour le compte de ses adhérents. Il fait le portage de ces biens avant rétrocession. Pour bénéficier de ses services, cela sous-entend de payer une participation financière à cet organisme. Au vu du coût, seul les territoires très dynamiques pour la revitalisation de leur centre peuvent avoir un intérêt. Après débat, le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

- la CCMB a informé les conseillers d'un projet éventuel d'achat de la partie maintenant inoccupée de l'hôpital Corsin de Tramayas. Elle a donné un accord de principe mais sans engagement précis à ce jour.

SPANC : suite aux modifications statutaires du SPANC du Clunisois, la CC SCMB a désigné un délégué titulaire à savoir Jérôme TEILLERE et un délégué suppléant, Philippe LECOLLE.

SIRTOM : Sylvie LAFFAY fait part de la dernière réunion communautaire concernant la redevance incitative professionnelle pour les entreprises, restaurants, campings et autres professionnels concernés. Il a été refusé la mise en place de cette taxe au 1^{er} janvier 2019 car le délai est trop court.

- le maire fait savoir que 3 panneaux de sensibilisation « commune sans pesticide » sont à installer sur le territoire communal. Réfléchir aux lieux les plus appropriés.

- pour information, le maire fait part du nom de la nouvelle commune suite au regroupement des communes de Brandon, Clermain et Montagny. Le nom retenu est NAVOUR SUR GROSNE et sa création sera officialisée au 1^{er} janvier 2019.

LOTISSEMENT COMMUNAL :

- **Travaux** : le maire fait savoir que les branchements EAU sont terminés. Ceux de l'électricité (avec gaine France Télécom) s'achèveront la semaine prochaine. La voirie d'accès aux 2 premières parcelles est finie. Celle des 2 autres terrains sera en indivision entre les propriétaires.

Le maire, en fonction de la dépense totale engagée pour ce lotissement, demande aux membres de se prononcer sur le tarif de vente des lots. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, fixe le prix à 26€ le m².

- **Comptabilité** : le maire fait part de la demande de Mr le Préfet de S&L au sujet du vote du budget annexe lotissement. Mr VOISIN, trésorier, est venu en mairie expliquer le fonctionnement d'un tel budget et a proposé le montage financier du budget. Le maire donne les chiffres et invite les membres à statuer. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve et signe le budget annexe lotissement. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 66 005 €

Section d'investissement : 62 705 €.

COMPTABILITE COMMUNALE : Pour faciliter le paiement de dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget communal, le maire demande aux membres leur autorisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 à hauteur de 25 % des crédits inscrits au chapitre 21 d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Élections : le maire explique les modifications à intervenir pour la tenue des listes électorales et les modalités d'inscription au 1^{er} janvier 2019. Un répertoire électoral unique (R.E.U.) géré par l'INSEE est créé. Chaque électeur aura désormais un n° d'identification national et recevra une nouvelle carte d'électeur entre le 1^{er} avril et la fin mai en vue des élections européennes en mai 2019. Une nouvelle commission communale, dite de contrôle, sera créée avec un seul délégué titulaire au sein du conseil municipal (sans avoir aucune délégation). Après débat, Philippe LECOLLE est désigné. Un délégué titulaire et un délégué suppléant seront désignés pour représenter respectivement l'Administration et le Tribunal de Grande Instance. Une liste de noms doit être soumise à ces 2 instances. Seront proposés Pamela ROUGEOT, Jean-Luc PERRET, Christel DESSAIGNE et Sophie PREAUD.

Il est précisé qu'à partir de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin.

Travaux 2018 : une réunion est organisée sur le terrain le 14 décembre à 14h30 pour la sécurisation de l'agglomération. Seront présents Mr GELIN géomètre, Mr PERCHE consultant de la DRI. Tous les membres élus disponibles y sont conviés pour donner leur avis.

L'entreprise THIVENT a terminé ses travaux de goudronnage au cimetière communal.

L'entreprise ACGLS a terminé l'installation du chauffage de l'église communale. En fonctionnement, la soufflerie est un peu bruyante. Sylvie LAFFAY informe que le chauffage ne peut donc pas rester en fonctionnement pendant la durée des offices.

L'entreprise DARGAUD HABITAT a terminé la pose des stores à la salle communale.

L'entreprise Christian CHEVALLIER a terminé le remplacement des volets au logement au-dessus de l'école maternelle.

Les travaux du chemin de la Montagne sont terminés.

Les travaux d'assainissement à la Farge se poursuivent et seront bientôt terminés. Pas de problème particulier.

Le chauffage au logement SAFRAS n'est pas encore très performant. 1 carte a déjà été changée. Un technicien AIRWELL est venu sur place mais sans grand résultat.

Il est signalé le dysfonctionnement du réfrigérateur (boutons défectueux).

Travaux 2019 : le maire rappelle le réaménagement des sanitaires à l'école maternelle. Jérôme DESBOIS a reçu les devis de plomberie (PHILIBERT), plâtrerie (BONNOT) et carrelage (SARL BARRAUD). Ils ne sont pas validés à ce jour mais la dépense serait d'environ 8000 €.

Des devis de remplacement du portillon et du grand portail de l'école maternelle ont été demandés.

Des devis ont été demandés pour la réfection des volets de la mairie (peinture).

Les élus évoquent à nouveau l'agrandissement du cimetière communal. Il faut projeter l'achat de terrain jouxtant celui du cimetière.

Le maire fait part de la demande d'un couple (Mr et Mme LEVEQUE de Prissé) pour sillonner le village avec un camion épicerie ambulante, et proposer leurs produits à domicile. Le maire a donné son accord sous réserve qu'ils ne fassent aucune concurrence à notre boulangerie locale et qu'ils rencontrent ou contactent donc au préalable Mr et Mme Christophe MARION. Leur entreprise est dénommée « Mon petit marché sur mesure ».

Brigitte CLERC fait savoir que la maison OLIERO sera mise en location au 1^{er} février 2019.

Le vendredi 8 Décembre en soirée, 4 associations du village se sont mobilisées pour organiser une manifestation au profit du Téléthon.

Les vœux 2019 de la municipalité sont fixés au dimanche 6 Janvier.

Après un tour de table, le maire lève la séance à 23h15.